

# Lettre d'information sur le projet éolien du Saint Varentais

## Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

n°1  
Juillet 2016

### Sommaire

VALOREM, un pionnier de l'éolien .....	p. 1
Une volonté locale affirmée .....	p. 1
Les 5 phases du projet .....	p. 1
La zone d'étude .....	p. 2
Les études en cours .....	p. 2-3
Comment fonctionne une éolienne ? .....	p. 4
Vous tenir informés .....	p. 4

*Autorisée par les communes de Saint-Varent et Saint-Généroux à développer un projet éolien sur leur territoire, la société VALOREM a lancé les études nécessaires à la définition de ce projet.*

*Cette première lettre d'information vous en présente les grandes lignes.*

## VALOREM, un pionnier de l'éolien en France

Depuis 1994, la société VALOREM, basée à Bègles, accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques. Nous intervenons du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables, en passant par la construction et la maintenance.

Premier employeur éolien de la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, VALOREM a développé près de 20% de la puissance installée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en Poitou-Charentes, et notamment les 10 éoliennes de Soudan et Pamproux dans les Deux-Sèvres.

Un chargé de projet est dédié au développement du projet éolien sur votre territoire. Il s'appuie sur les expertises internes à VALOREM ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien les différentes études nécessaires à la définition du projet. En lien avec les services de l'Etat, il suit ensuite l'instruction des autorisations administratives requises pour construire le parc éolien.



**ValoreM**  
producteur d'énergie verte

**Votre contact VALOREM**  
Chargé de projets

**Mathieu BERNARD**  
Tél. : 05 47 30 27 38  
213 Cours Victor Hugo  
33 323 BEGLES CEDEX

[eolien.saint-varentais@valorem-energie.com](mailto:eolien.saint-varentais@valorem-energie.com)  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

## Une volonté locale affirmée

Parce que l'éolien est avant tout un projet de territoire, nous ne lançons un projet qu'après avoir obtenu l'accord des élus des communes concernées. Ainsi les conseils municipaux ont délibéré favorablement au développement du projet éolien : Saint-Varent en Novembre 2015 et Saint-Généroux en janvier 2016. Nous avons ensuite contacté les propriétaires fonciers et exploitants agricoles présents sur la zone d'étude. Une majorité ayant donné leur accord, le développement du projet a pu se poursuivre.

## Les 5 phases du projet

Le développement d'un projet s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc.

### Le projet éolien entame sa faisabilité

1 • Pré-faisabilité	2 • Faisabilité	3 • Obtention des autorisations	4 • Construction	5 • Exploitation
<b>2015</b> Pré-études sur le vent, le raccordement électrique Recherche de contraintes liées à l'environnement et à la réglementation Rencontre des élus puis des propriétaires et exploitants agricoles	<b>2016-2017</b> Etudes : - potentiel de vent - milieu humain (acoustique, paysage) - milieu naturel (faune, flore, oiseaux, chauve-souris...) Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus	<b>12 à 24 mois</b> Demande d'autorisation administrative (Autorisation Unique) Enquête publique et avis des communes environnantes Arrêté d'autorisation unique délivré par le Préfet	<b>9 à 12 mois</b> Financement du projet Construction du parc	<b>Pendant au moins 20 ans</b> Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démantèlement du parc et remise en état du site ou changement des turbines

# Lettre d'information sur le projet éolien du Saint Varentais Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

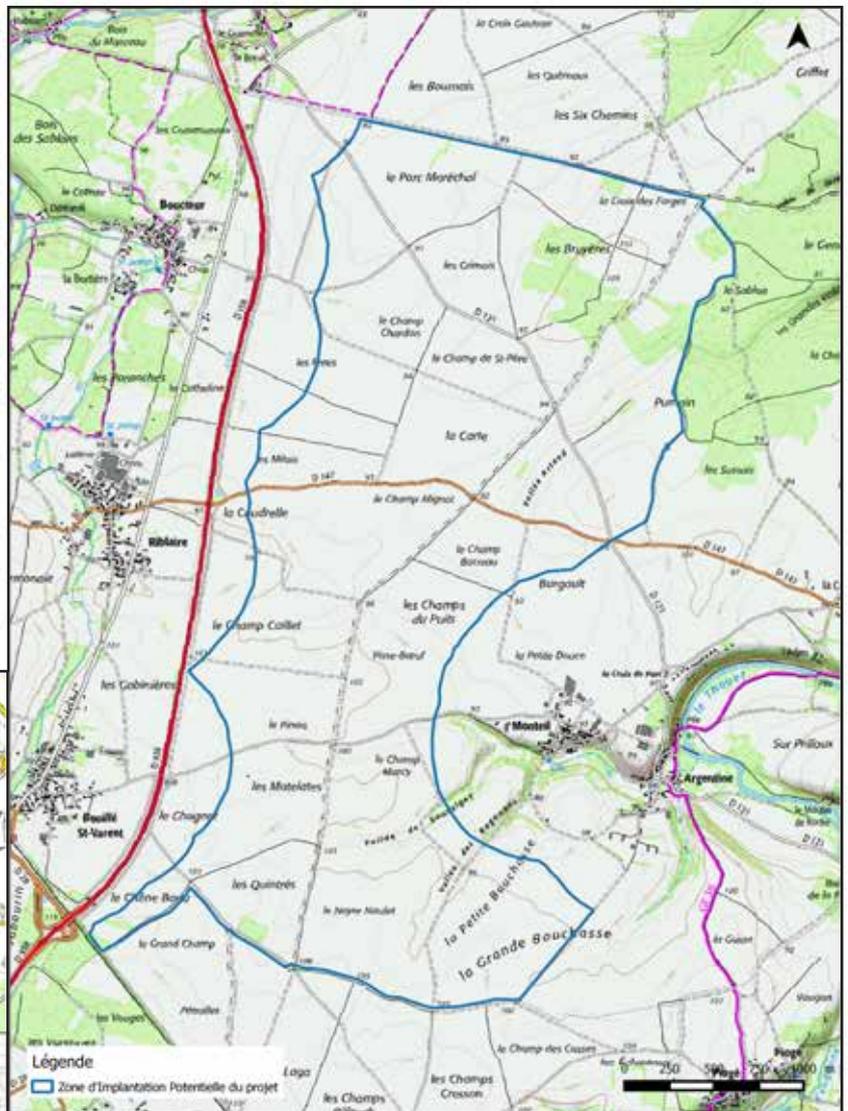
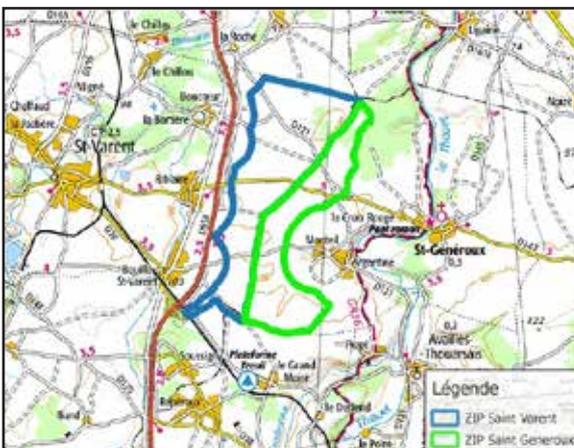
## Une zone d'étude à cheval sur 2 communes

VALOREM a défini la zone d'implantation potentielle du projet en prenant en compte les différents critères qui régissent l'implantation d'éoliennes.

Ainsi, cette zone se trouve en dehors des contraintes réhabilitaires au développement d'un projet éolien et à plus de 600 mètres des premières habitations (Depuis la Loi Grenelle 2, la réglementation française fixe une distance minimale de 500 mètres).

A cheval sur les communes de Saint-Varent et Saint-Généroux, la zone peut accueillir de 10 à 15 éoliennes. Les études présentées ci-après viendront préciser leur nombre et leur emplacement afin de garantir la réalisation d'un projet de qualité, respectueux de son environnement.

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)



## Les études en cours : associer respect de votre territoire et production optimale d'électricité

En analysant précisément les spécificités de votre territoire, les études techniques et environnementales nous permettent de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions) tout en veillant à leur adéquation au contexte du site. Afin d'assurer leur objectivité, elles sont réalisées par des bureaux d'études ou experts indépendants.

### Le potentiel éolien

Il est estimé à partir des données des stations Météo France environnantes et d'un SODAR installé sur site en avril 2016. D'une hauteur de 1,90 m, cet appareil se sert des ondes sonores pour calculer la vitesse et la direction des vents jusqu'à 200 m d'altitude. Les données récoltées nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au site.

Dans un second temps, un mât de mesure pourra être installé pour affiner encore le gisement de vent.



SODAR

# Lettre d'information sur le projet éolien du Saint Varentais Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

## L'étude sur le milieu humain

### >> Le paysage

En se basant sur plusieurs périmètres d'étude (proche, intermédiaire <5km et éloigné <20 km), un expert paysagiste analyse les éléments structurant le paysage local :

- Les lignes de relief, l'hydrologie, les boisements,
- Le patrimoine culturel et touristique (églises, châteaux...)
- Les voies de communication, les lieux de vie,
- les projets et parcs éoliens aux alentours, les lignes électriques, les châteaux d'eau...

Le paysagiste détermine ensuite les points de vue emblématiques et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

### >> L'acoustique

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines).

Après la mise en service du parc éolien, une campagne de mesures acoustiques permet de confirmer le respect de cette réglementation.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. Des sonomètres seront donc installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude.



Echelle de bruit (en dB) - Source ADEME

## L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, des spécialistes recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Cette étude est en cours. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes.

### >> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues interviennent dès le lever du jour pour réaliser des observations. Selon la saison, la fréquence des visites varie d'une chaque mois à tous les 15 jours.

### >> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues, équipés d'instruments de mesure spécifiques, écoutent les ultrasons des chauves-souris afin de les identifier. Ils se déplacent en voiture et à pied, équipés de lampes torches.

### >> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.



Ornithologue en observation



Détecteur d'infrason

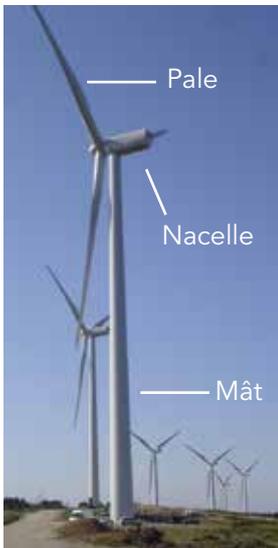
## Positionner les éoliennes dans le respect du site

En concertation avec les spécialistes ayant réalisé ces études, VALOREM détermine l'emplacement de chaque éolienne. Nous comparons plusieurs variantes d'implantation puis choisissons la plus adaptée aux enjeux du territoire, tout en assurant une production d'électricité optimale. L'implantation finale respecte les recommandations des bureaux d'études et des services de l'Etat.

# Lettre d'information sur le projet éolien du Saint Varentais

## Communes de Saint-Varent et Saint-Généroux (79)

### Comment fonctionne une éolienne ?



Tel un moulin d'autrefois, une éolienne utilise la force du vent pour la transformer en électricité.

Composé de 3 pales boulonnées au moyeu (le « nez » de l'éolienne), le rotor s'active avec des vents modérés, à partir de 11 km/h. Le vent fait ainsi tourner les pales entre 10 et 25 tours par minute.

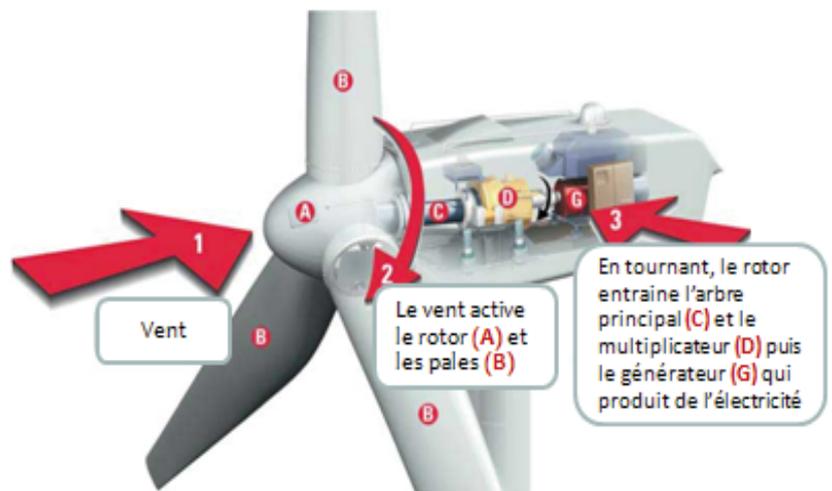
La génératrice transforme l'énergie mécanique ainsi créée en énergie électrique. Le transformateur, situé dans le mât, élève ensuite la tension du courant électrique pour l'injecter dans le réseau.

Le rotor est toujours orienté face au vent grâce à des moteurs électriques situés dans la nacelle. A partir de 90 km/h, lors des tempêtes, elle s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité et minimiser l'usure des turbines.

Les éoliennes récentes développent une puissance d'environ 3 MW, ce qui permet d'alimenter plus de 2350 foyers (hors chauffage et eau chaude électrique).

**Mégawatt (MW)** : unité qui désigne la puissance électrique.

**Mégawattheure (MWh)** : quantité d'énergie électrique produite par cette puissance.  
1 MWh correspond à l'énergie fournie par 1 MW durant 1 heure.



### Vous tenir informés de l'avancement du projet

Aux étapes importantes du projet, VALOREM informe les habitants au moyen de lettres telles que celle-ci. Un site internet est également en ligne, relayant l'actualité du projet, de VALOREM et de l'énergie éolienne.

VALOREM proposera également plusieurs permanences tout au long du projet. Les dates vous seront communiquées par le biais d'une prochaine lettre d'information, les bulletins municipaux des communes et sur le site internet du projet.



Plus d'informations sur le site internet dédié au projet :

[www.parc-eolien-du-saint-varentais.fr](http://www.parc-eolien-du-saint-varentais.fr)